



VDA NOTAIRES



PIECES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR PREPARER UNE LIBERALITE

CONCERNANT LES PARTIES

- Questionnaire d'état civil, à compléter en y joignant éventuellement contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS... ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Livret de famille complet ;
- Relevé d'Identité Bancaire signé (du vendeur pour la remise du prix de vente, et de l'acquéreur pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).

CONCERNANT L'OBJET DE LA TRANSMISSION

*** POUR LES TITRES SOCIAUX**

- Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Le cas-échéant, si les statuts l'imposent, procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la transmission et agréant le(s) donataire(s) ;
- Evaluation vénale unitaire, à faire établir par votre expert-comptable.

*** POUR LES IMMEUBLES**

- Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;

Le cas échéant, s'il existe une location :

- Copie de la notification de congé délivrée ;
- Copie du bail, de l'état des lieux, et le cas échéant de l'acte de cautionnement ;
- Copie des trois dernières quittances de loyer.

Le cas échéant, s'il existe une copropriété :

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété ;
- Le cas-échéant, modificatifs à l'état descriptif de division ;
- Coordonnées du Syndic (nom et adresse) ;
- Procès-verbaux des trois dernières assemblées générales ;

Le cas-échéant, copie de la convocation pour une assemblée générale à venir ;

- Dernier appel de charge ;
- Carnet d'entretien, fiche synthétique de la copropriété, pré-état daté comptable et plan des lots de copropriété donnés (à demander au Syndic) ;

Le cas-échéant, accès à l'intranet de la copropriété (site, identifiant et mot de passe).

Le cas échéant, si l'immeuble a fait l'objet de travaux de moins de dix ans, nous fournir les documents requis en pareil cas lors d'une vente.

*** POUR LES AUTRES BIENS A TRANSMETTRE**

- Avis de valeur vénale de l'objet de la transmission ;
- Justificatif de propriété du bien par le disposant (carte grise, titre de navigation, etc...) ;
- Références du compte de placement faisant l'objet de la transmission ;
- Coordonnées du gestionnaire du portefeuille.

CONCERNANT LA FISCALITE DE LA TRANSMISSION

- Copie des donations antérieurement consenties ;
- Copie des imprimés de dons manuels antérieurement consentis ;

Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons les projets de donations entre époux et vous en préciserons également le coût détaillé.